**Journée sur la radicalisation IJC Liège 18 juin 2015**

Synthèse : « Les jeunes et la loi »

* Importance de donner une place aux jeunes (être reconnu)
* **Loi** = seul texte existent C.fr. décret « anti discrimination sur la société » 2007 🡪 très peu connu
  + Lien convention européenne des droits de l’Hommes

🡺 Pistes : pouvoir travailler ce texte comme outil (dans les formations) de pratiques de terrain

* + - Sensibiliser les équipes d’animation sur les « pratiques/comportements discriminatoires ». Ex : humour, harcèlement, …
* **Autre** **texte :** déclaration des droits de l’Enfant (0-18 ans)
  + 🡺 Piste : texte à utiliser comme outil
* **Aspects des cadres d’intervention**
  + Secretprofessionnel
  + Devoir de discrétion
  + Déontologie
  + 🡺 Pistes :
    - Parler des minima communs dans les pratiques professionnelles
    - Être porté comme enjeu commun par les fédérations et acteurs jeunesse 🡪Construction de balises (positionnement de l’animateur *sur un curseur)*
      * Ex : // en gestion « drogue » et comportements de radicalisation (discrimination)
* Nécessité de décrypter et de comprendre les publics jeunes autour des comportements et des attitudes
  + 🡺 Piste : outiller les animateurs
* **« Le jeunes est un sujet de non droit »**
  + 🡺 Pistes : jeune = sujet de droit
    - Permettre aux jeunes l’accession et la création de ses droits (lien travail avec le ROI, vivre ensemble (comme 1ère étape), droits scolaires, recours scolaire ; revendications de changements autour de l’ensemble des jeunes.
* La notion de curseur (où met-on les limites ?)
  + Choix entre faire un travail pédagogique /faire un processus avec les jeunes (objet social du secteur jeunesse) et de devoir passer la main ( !! dénonciation !! ne pas se faire instrumentaliser dans ses missions)
  + ! tensions entre missions CJ avec les attentes des autorités communales (🡪travail social, répression)
  + 🡪 instrumentalisation des CJ et des jeunes (fausse participation)
  + 🡺 Piste : informer et faire respecter le travail des CJ 🡪 à destination des autorités communales
    - !! Stratégie
* Pistes
  + Autour du positionnement de l’animateur
    - Connaître soi-même la loi et pouvoir l’expliquer aux jeunes (outil, ramener le cadre légal aux jeunes, oser affirmer la loi, …)
    - Informer les jeunes de l’existence de la loi 🡪 pouvoir être critique et responsable
    - Se construire des pratiques communes (déontologie) via les fédérations
    - Pendre du recul par rapport aux situations vécues et faire appel aux tiers
    - Connaitre ses missions
  + Au niveau des centres de jeunes
    - Le centre de jeunes est le garant du travail à mener avec les animateurs (travail collectif et à rendre commun autour des balises à construire)
    - Soutenir la mobilisation, construction des droits communs, …
    - Développer un partenariat, un réseau 🡪 s’articuler, construire des alliances, ... (quel est l’intérêt pour le jeune ? = question prioritaire).
  + Au niveau sociétal (nos revendications)
    - Renforcer une identité sectorielle
    - Dénoncer et ne pas masquer les enjeux politiques dans la situation des jeunes et plus large
    - Qui d’un texte « secret professionnel » dans le secteur culturel, jeunesse, éducation permanente ?
      * Intéressant pour protéger le jeune et l’animateur
      * Mais quid de l’image donnée/ l’impact sur le grand public ?